



# 3 accords majeurs signés par l'UNSA

Juin 2021

La dernière commission de négociation portait sur 4 accords avec des avancées significatives pour 3 d'entre eux :

- **Dispositif Anticipation Retraite :**

**VALIDÉ**

Réduction du délai de prévenance qui passe de 12 à 8 mois, ouverture de l'abondement pour les départs après l'âge légal de départ à la retraite (1 mois de salaire pour les bénéficiaires de RTT flottants, 2 mois pour les autres et accès à l'abondement pour un départ après 62 ans avec 0,5 et 1 mois), possibilité d'accompagnement en cas de désaccord. L'absence de signature aurait conduit à la clôture de tous les CETR.

- **Intéressement / Participation :**

**VALIDÉ**

Prorogation du contrat actuel pour une année supplémentaire. L'ensemble des OSR avait demandé une répartition 100% égalitaire. La direction voulait une répartition 50% égalitaire et 50% hiérarchisée. Nous avons obtenu le maintien de la répartition à 70% égalitaire et 30% hiérarchisée. La signature permettra le versement d'un IP l'an prochain.

- **Egalité – Pro :**

**VALIDÉ**

Renouvellement de l'accord pour 3 ans. Le précédent n'avait pas été signé par l'UNSA. Cette fois-ci, nous avons obtenu : suivi des écarts des rémunérations 1 an après l'embauche, les points "retour maternité" et "égalité pro" n'impacteront plus les avancements automatiques, blocage à la main du salarié de son agenda (1 semaine) en cas de retour après longue absence.

- **E PRO :**

**REJETÉ**

Proposition de la direction d'avoir un E PRO tous les ans au lieu de tous les 2 ans ; sans réponse du salarié, elle considérera que celui-ci ne le souhaite pas ; Ainsi elle ne sera pas contrainte à abonder le CPF. Faute de consistance, l'UNSA n'est pas signataire de l'accord.

**La qualité des échanges et l'écoute apportée aux demandes de l'UNSA CM ARKEA ont permis ces avancées et emporté ces 3 signatures.**



## Bulletin d'adhésion

À retourner à : [unsa.arkea@gmail.com](mailto:unsa.arkea@gmail.com)



**Vos correspondants**

DD22 Sébastien CHERMAT  
DD35 Franck AZE  
Siège/PEI Marc GARGADENNEC

DD29 Loïc URVOYS  
DD56 Michel ROUILLARD  
CMSO Frédérique BOUTET

Je soussigné .....

Employé  Cadre

Affectation .....

Métier .....

Adresse mail Pro .....

Date de naissance .....

Adresse mail Perso .....

Tél Portable .....

Déclare adhérer au syndicat UNSA Crédit Mutuel Arkéa

La cotisation est de **31 € par trimestre** (ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%, ou frais réels), prélèvements automatiques trimestriels, fin des mois de : mars, juin, septembre, décembre. **Joignez un RIB impérativement.**

Tous les adhérents bénéficient d'une protection juridique vie professionnelle après 6 mois d'adhésion.

Fait à ..... Le ..... Signature :